

INFORMATIONS

publiées par la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

REPRODUCTION AUTORISÉE

Bulletin n° 105.

24 décembre 1952.

LES FUTURES LOCOMOTIVES BO-BO DE LA S.N.C.B.

Dans son programme d'électrification des lignes Bruxelles-Littoral et de Bruxelles-Liège, la S.N.C.B. vient de passer commande d'une première tranche de 20 locomotives électriques BO-BO.

Elles seront équipées pour fonctionner à la tension de 3.000 V (courant continu) et leur poids sera d'environ 80 t.

Leurs quatre moteurs de traction sont à suspension par le nez et avec transmission par engrenages élastiques ; ils permettront de remorquer un train de voyageurs de 420 t à la vitesse de 125 km/h, en palier.

Ces locomotives sont mixtes, c.à.d. qu'elles doivent pouvoir être utilisées aussi bien pour la remorque de trains rapides de voyageurs que pour la remorque de trains lourds de marchandises.

Leurs caractéristiques générales ont été déterminées en fonction de l'expérience résultant de la mise en service de 26 locomotives électriques de 3 types divers, durant les années 1950 et 1951.

Il est intéressant de signaler à ce propos que leurs bogies seront d'un type moderne et que tous les jeux, néfastes au bon comportement du véhicule, sont supprimés ; ils ont fait leurs preuves tant en Belgique qu'à l'étranger.

L'équipement électrique à haute tension comporte notamment des séries de contacteurs commandés par arbres à cames. Ce système est dérivé des dispositions déjà admises sur 3 des locomotives en service, mais qui ont été simplifiées en vue de réduire les risques d'incidents.

Les organes principaux des nouvelles machines seront interchangeable avec ceux des locomotives en service à la S.N.C.B.

Le démarrage des locomotives pourra être réalisé manuellement, cran par cran, ou automatiquement sous le contrôle de relais réglables en fonction de la charge et de la nature du train.

Dans son ensemble, la conception des futures locomotives résulte d'une étroite collaboration entre d'importants constructeurs et les services techniques de la S.N.C.B.

MISE EN SERVICE DE LA JONCTION BRUXELLES (NORD) - BRUXELLES (MIDI).

La mise en service récente des voies 3 et 4 de la Jonction Nord-Midi permet déjà un transit important de voyageurs à travers la capitale, ainsi qu'une meilleure répartition des abonnés vers leurs lieux de travail.

Rappelons que la Jonction relie entre elles toutes les lignes radiales de l'agglomération bruxelloise et qu'elle comporte 3 pertuis à 2 voies.

Trois arrêts sont prévus entre le Nord et le Midi : Congrès, Central, Chapelle. Suivant leur catégorie, (express, directs, semi-directs, omnibus) les trains font un, deux ou trois arrêts.

Les temps de parcours sont, en principe :

Bruxelles (Nord) - Gare Centrale : 3 minutes;

Gare Centrale - Bruxelles (Midi) : 4 minutes.

Pour des raisons de ventilation du tunnel, les locomotives à vapeur de remorque traversent la Jonction à feu couvert; dans le sens Nord-Sud, les trains sont poussés par machine électrique, les locomotives à vapeur restant en tête, tandis que dans le sens Sud-Nord, les locomotives électriques sont placées en tête et tirent le train devant la locomotive à vapeur.

Dans l'état actuel, deux voies sont en service et 160 trains traversent la Jonction dont les trains internationaux vers Bâle et Cologne et quelques trains Ostende-Bruxelle Liège-Herbethal.

Suivant un premier recensement le nombre journalier des voyageurs à la Gare Centrale semble se stabiliser aux environs de 20.000 voyageurs (arrivée plus départ); la clientèle est surtout une clientèle d'abonnés que la situation topographique de la Gare Centrale rapproche de son lieu de travail. A remarquer qu'une importante clientèle transite aussi entre les gares du Nord et du Midi.

Dès le premier jour, la régularité du service a été remarquable et aucun incident technique ne s'est produit. On peut conclure que la mise en service a été une réussite qui fait bien augurer de l'avenir.

LE NOUVEAU BUFFET-RESTAURANT DE LA GARE DE BRUXELLES-MIDI.

Le nouveau buffet-restaurant de la gare de Bruxelles-Midi vient d'être mis en service et le public lui a réservé le meilleur accueil.

Lorsque en 1948, l'ancienne gare du Midi fut désaffectée et les services transférés dans la partie achevée des nouveaux bâtiments, un buffet provisoire fut installé dans les locaux situés sous voies, où les voyageurs, disposant d'une salle de consommation exigüe, n'avaient pas la possibilité de se faire servir des repas chauds. Cette lacune est aujourd'hui comblée par la mise en service du nouveau restaurant. Il est situé à front de la rue de France et est accessible du hall d'entrée de la gare, de la salle des guichets et de la rue de France. Il permet ainsi d'accueillir les voyageurs au départ et à l'arrivée ainsi que la clientèle de la ville.

En pénétrant dans la salle du restaurant, qui compte 352 places et occupe une superficie de 565 m², le visiteur est impressionné par l'architecture harmonieuse et la décoration à la fois sobre et riche qui fait de ce buffet de gare un des plus beaux d'Europe.

La salle comprend une partie basse, à usage de taverne et une partie surélevée de trois marches réservée à la clientèle du restaurant. Le plafond de la salle est soutenu par des colonnes de marbre qui constituent un des éléments essentiels de la décoration. Les murs sont aussi recouverts de marbre gris des Ardennes employé en tranches sciées et déployées à livre ouvert pour former un dessin d'ensemble. Le pavement de la partie basse de la salle est constitué de cassons de marbre de divers tons et la partie surélevée est recouverte de parquet en bois de Kambala et Jara.

Pour animer la surface des murs latéraux il a été fait emploi de céramiques émaillées, en trois tons et de porcelaines émaillées de couleurs vives pour réaliser les motifs décoratifs. Ces motifs, au nombre de 28, représentent des armoiries et des particularités folkloriques de diverses communes belges. Il a été fait usage, pour les réaliser, de plus de 100.000 carrelots en 26 tons différents.

L'éclairage général de la salle est réalisé par des tubes fluorescents placés dans des gorges au plafond et cette ambiance de lumière douce est complétée par la lumière vive des appliques placées sur les colonnes et les pilastres.

Le chauffage est assuré par ventilation avec reprise d'air pour l'absorption des fumées.

Tout le mobilier est réalisé en chêne teinté et les banquettes sont recouvertes de simili-cuir plastique.

Les locaux annexes du restaurant, qui occupent une superficie de 585 m² sont répartis sur trois niveaux différents.

A l'entresol se trouvent les cuisines dont l'équipement est mixte. Il comprend des appareils fonctionnant les uns au gaz, les autres à l'électricité. Au niveau des cuisines, nous trouvons le garde-manger avec installations frigorifiques, l'économat, l'atelier de pâtisserie (provisoirement non équipé) des vestiaires avec installations sanitaires comprenant bain-douche pour les cuisiniers. Au rez-de-chaussée, se trouve l'office relié aux cuisines par trois monte-plats électriques. Il est équipé d'une machine à laver la vaisselle et de plonges distinctes pour le lavage de la verrerie et de l'argenterie. Au même niveau nous trouvons encore la réception, le bureau de la direction, les vestiaires avec installations sanitaires pour le personnel féminin. Dans les sous-sols, existent une chambre froide pour la conservation des bières à fermentation basse, une cave tempérée pour les bières à fermentation haute, une cave à vins, un économat, un frigo de réserve pour denrées périssables, un réfectoire, des vestiaires avec installations sanitaires pour le personnel masculin. Tous ces locaux sont ventilés mécaniquement.

L'équipement ultra-moderne des installations de ce nouveau restaurant permet de servir journalièrement plus de mille repas. Il sera servi le midi et le soir un menu du jour à 45 frs comprenant potage, viande garnie et dessert. Des plats chauds et froids seront servis à la carte dont les prix varieront de 20 à 45 frs permettant ainsi aux diverses classes de voyageurs de se restaurer.

Le buffet sera ouvert de 6 heures à 23h30 (les dimanches et jours fériés, jusque minuit).

En terminant, signalons que le restaurant de Bruxelles-Midi, est exploité directement par la Société Nationale des Chemins de fer belges. C'est l'application de la formule dite "en régie" par opposition à la formule d'exploitation par l'entremise d'un concessionnaire.

RESULTATS D'EXPLOITATION.

Le tableau ci-après donne les résultats du trafic pendant le mois de septembre 1952, comparés à ceux de la même période des années 1951 et 1938.

	1938 (1)	1951	1952
Nombre de voyageurs transportés	16.973.195	18.237.143	18.779.725(2)
Nombre de voyageurs kilomètres	554.222.021	595.713.430	616.702.522(2)
Nombre de tonnes de grosses marchandises transportées	6.360.164	6.082.514	5.562.341
Nombre de tonnes-kilomètres	476.648.145	578.157.011	502.552.103
Nombre de wagons chargés	473.110	347.949	304.301

(1) Y compris le trafic du Nord-Belge.

(2) Chiffres provisoires.

MARCHANDISES.

Nombre de wagons chargés par la clientèle.

Semaines	Combustibles	Divers	Total
du 19/10 au 25/10	22.313	49.643	71.956
du 26/10 au 1/11	18.880	44.060	62.940
du 2/11 au 8/11	22.802	48.838	71.640
du 9/11 au 15/11	20.615	42.056	62.671
du 16/11 au 22/11	23.964	47.099	71.063
du 23/11 au 29/11	23.477	44.373	67.850
du 30/11 au 6/12	18.436	35.812	54.248

Transbordements aux ports d'Anvers et de Gand.

Semaines	Port d'Anvers		Port de Gand	
	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire
19 au 25/10	53.100	86.600	17.714	13.914
26 au 1/11	52.900	82.100	14.652	8.451
2/11 au 8/11	70.800	97.400	19.046	12.789
9 au 15/11	49.600	84.000	15.005	9.457
16 au 22/11	69.700	92.300	21.580	11.955
23 au 29/11	56.000	102.500	23.710	20.408
30 au 6/12	60.000	99.600	18.215	15.960

TARIF INTERNATIONAL POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR CHEMIN DE FER ENTRE L'AUTRICHE ET LES PORTS DE MER BELGES (BOES).

Le Moniteur du 22 octobre a annoncé la mise en vigueur d'un tarif international pour les transports de marchandises, par wagon complet, échangés entre l'Autriche et les ports de mer belges.

Il s'agit d'un tarif parallèle au tarif direct "Autriche-Ports de mer néerlandais (NOES)" prévoyant pour le port d'Anvers des prix de transport à parité avec ceux offerts par Amsterdam et Rotterdam. Pour les autres ports belges (Bruxelles, Gand, Ostende et Zeebrugge) les taxes directes ont été formées à l'aide des prix prévus pour Anvers, augmentés ou diminués de taxes différentielles variant selon les allongements ou les raccourcissements du parcours belge sur ces ports, par rapport à la distance "Anvers-Montzen frontière".

La création de ces tarifs a été l'aboutissement de longs et laborieux pourparlers engagés avec les chemins de fer allemands par la Société Nationale des Chemins de fer belges et les Chemins de fer néerlandais, en vue d'obtenir une amélioration du régime de transit allemand pour le trafic échangé entre l'Autriche et les ports Bénélux.

Ils prévoient une réduction sensible sur les prix des tarifs inférieurs des chemins de fer intéressés.

TRAINS DE FOOTBALL ET DE THEATRE.

Pour la présente saison d'hiver, le service de tourisme de la S.N.C.B. a repris l'organisation de trains de football et de théâtre. De plus, des programmes de visites documentaires (usines, fabriques, etc...), ont été présentés aux établissements d'enseignement. Des conférences touristiques et ferroviaires, agrémentées de projections en couleurs et de films sonores seront faites dans de nombreuses écoles.

RECRUTEMENT DE REDACTEURS.

Dans le courant du mois de février prochain un concours sera organisé par la S.N.C.B. pour le recrutement de rédacteurs pour le service du mouvement.

Âge : 17 ans au moins, 35 ans au plus à la date du 20 décembre 1952.

La limite d'âge de 35 ans est portée à 45 ans pour les postulants bénéficiaires de la loi des 3-8-1919 et 27-5-1947.

Les conditions d'admission et les formalités d'inscription au concours sont publiées par des avis affichés actuellement dans toutes les gares.

ADJUDICATIONS.

La Société Nationale des Chemins de fer belges procédera le 24 décembre 1952 à 14 h à Bruxelles, rue aux Laines, 24 à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de huile de lin.

Le cahier des charges n° 2624-150-243 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 5 fr au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles (tél. 18.30.50, poste 2267 - C.C.P. 249.600).

La Société Nationale des Chemins de fer belges communique :

La date de l'adjudication pour la fourniture de 40 autorails légers à bogies et de 30 remorques pour autorails légers (appel à la concurrence 2631-966) est reportée du mercredi 10 décembre 1952 au 31 décembre 1952; à 9 heures.

La Société Nationale des Chemins de fer belges procédera le 24 décembre 1952 à 15h15 à Bruxelles, rue aux Laines, 24, à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de courroies en caoutchouc.

Le cahier des charges n° 2624-152-242 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 5 fr au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29 à Bruxelles (tél. 18.30.50, poste 2267 - C.C.P. 249.600).

Le mercredi 7 janvier 1953, à 10 heures 30 à l'Hôtel des chemins de fer, rue de Louvain, 21, à Bruxelles sous-sols, salle du Mess, ouverture des soumissions pour l'entreprise de la fourniture de rondelles-ressorts.

Le cahier des charges n° 2652-136-3 du 27/11/52 - Prix : 5 frs.

En vente au Bureau des renseignements concernant les adjudications, 29 rue Belliard à Bruxelles (tél. 18.30.50 - C.C.P. 249.600).

La Société Nationale des Chemins de fer belges procédera le 7 janvier 1953 à 14h30, à Bruxelles, rue aux Laines, n° 24 à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de brosses diverses.

Le cahier des charges n° 2624-151-248 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 5 fr au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles (tél. 18.30.50 - poste 2267 - C.C.P. 249.600).

PUBLICATION PÉRIODIQUE



ASS. BELGE AMIS CHEM. DE FER
LE FOSTY
BALSY-THY